



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil de la Communauté de**  
**Communes**

**SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 121-2019 / DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) Annexe

**Le Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1)** : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4)** : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17)** : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 36            Votants : 40

**121-2019 / DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) Annexe**

**Rapporteur : Michel FERRET**

En vertu de la délibération n° 49-2016 du conseil communautaire, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a pris la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales », avec prise d'effet au 1er janvier 2017.

Par délibération n°68-2017 du 11 avril 2017, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les modalités de collaboration entre intercommunalité et communes ont été définies dans une Charte de Gouvernance, conformément à la délibération N°69-2017 du 11 avril 2017.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU(i) comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD.

Selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,

En outre, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein du conseil communautaire de l'EPCI, ainsi qu'au sein de chaque conseil municipal des communes membres, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Pour les communes n'ayant pas débattu du PADD, leur avis est alors réputé favorable.

\*\*\*\*\*

Cette étape doit permettre à l'ensemble des conseillers communautaires de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées par le PADD, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic thématique, de l'état initial de l'environnement et des objectifs fixés au moment de l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUi. A ce stade, le débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président introduit la réunion et explique que le document qui va être présenté est issu d'un travail itératif depuis l'automne 2018 avec les référents PLUi des communes.

A titre informatif, il rappelle les principales échéances :

**- Travail en amont avec les communes, sur le PLUi et le contexte règlementaire :**

- 29 novembre 2016 : 1ère réunion du groupe de travail PLUi
- 20 décembre 2016 : 2ème réunion du groupe de travail PLUi
- Janvier et février 2017 : rencontre avec les maires de toutes les communes du territoire = identification des projets et enjeux communaux en matière d'urbanisme.
- 2 mars 2017 : Délibération n° 32E-2017 du conseil communautaire créant la commission PLUi

**- Elaboration du diagnostic :**

- 3 septembre 2018 : commission PLUi, pour lancement de la procédure
- 24 et 26 octobre 2018 : Commissions territoriales pour élaboration du diagnostic
- 23 novembre 2018 : commission PLUi : pré-diagnostic et pré Etat Initial de l'Environnement
- Réunion d'information et rencontre avec les agriculteurs en décembre 2018, pour l'élaboration du diagnostic agricole.
- 15 janvier 2019 : commission PLUi pour la pré-validation du volet foncier
- Février 2019 : envoi aux communes du diagnostic thématique, du diagnostic agricole, des annexes et de l'état initial de l'environnement.
- 4 mars 2019 : conférence intercommunale des maires n°1 sur la validation politique du diagnostic
- 14 mars 2019 : réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le diagnostic
- 25, 26 mars et 2 et 3 avril 2019 : Réunions publiques de présentation du diagnostic

**- Elaboration du PADD :**

- 1<sup>er</sup> avril 2019 : commission PLUi pour présentation des scénarii de développement et la base PADD
- 18 et 25 avril 2019 : ateliers thématiques PADD
- 22 mai 2019 : Commission PLUi sur le PADD v1
- 22 et 23 mai 2019 : ateliers de territorialisation du PADD
- 1er juillet 2019 : conférence intercommunale des maires n°2 pour présentation du PADD v2 et du scénario de développement retenu.
- 25 septembre 2019 : Commission PLUi pour présentation du PADD version 3 « post conférence intercommunale des maires ».

Monsieur le Président rappelle que la connexion avec l'échelon communal est indispensable pour le PLUi soit au plus près des attentes et des problématiques des communes.

Le rôle de l'élu référent PLUi est donc d'assurer le relais entre l'échelle intercommunale et l'échelle communale, en veillant à diffuser les informations.

\*\*\*\*\*

Le projet de PADD transmis à tous les élus avec la convocation au conseil communautaire est présenté.

Monsieur le Président ouvre le débat sur les orientations générales du PADD et indique que chaque conseiller communautaire peut prendre la parole au cours de la présentation.

*Présentation des orientations générales du PADD :*

**1. Maintenir le cadre de vie qualitatif du territoire**

- a. Un développement urbain organisé, qui préserve les spécificités communales,*
- b. Un parc de logement attractif, et adapté à la diversité des ménages du territoire,*
- c. Revaloriser les centres-bourgs, facteur d'attractivité territoriale,*
- d. Le grand paysage, comme valeur ajoutée,*
- e. Préserver les ressources naturelles et écologiques*

**2. Affirmer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts**

- a. Une activité économique structurée autour d'une stratégie commune et des savoir-faire de qualité,*
- b. Développer l'attractivité du territoire en mobilisant une économie touristique porteuse,*
- c. Tendre vers une autonomie énergétique du territoire,*
- d. Pérenniser l'agriculture en lui offrant de nouvelles possibilités,*
- e. Un territoire connecté.*

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,
- Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-5 et L. 153-12,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2017 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,
- Vu la présentation du projet de PADD aux personnes publiques associées lors d'une réunion le 21 octobre 2019,
- Vu les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant le projet de PADD dûment exposé et comportant 10 orientations s'articulant autour de deux axes, à savoir :

1. Maintenir le cadre de vie qualitatif du territoire,
2. Affirmer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts.

*Le débat s'organise notamment sur les questions suivantes*

- Alain MARY, pour la commune LES CAMMAZES souhaite revoir les scénarii de développement : sachant que certaines petites communes connaissent récemment une augmentation de leur démographie. Cette tendance ne s'avère pas assez prise en compte dans le PADD.

- Michel FERRET, Vice Président en charge de l'urbanisme, rappelle que les objectifs sont fixés par le SCOT qui sert de base pour construire notre projet de territoire.
- Jean-Marie PETIT, maire de la commune de BELLESERRE souhaite faire remonter un problème dans le calcul des surfaces concernant les divisions parcellaires : beaucoup d'habitants ne désirent pas diviser. Par ailleurs, au regard du nombre de logements fixé pour les 10 années à venir, il ne sera pas possible d'interdire de déposer une demande de permis.
- Il est rappelé aux élus que ces objectifs chiffrés en matière de logements sont théoriques et servent à calculer et calibrer les surfaces qui seront ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du futur zonage. Néanmoins, si on constate qu'il n'y a déjà plus de place ni de foncier disponible dans les zones à urbaniser d'une commune, il sera toujours possible de faire le bilan et de revoir ces éléments, au bout de 6 ans. Par ailleurs, concernant les surfaces sujettes à division parcellaire, le refus de diviser est pris en compte en appliquant une pondération.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que le scénario de développement du PADD prévoit d'accueillir 5 823 habitants en 10 ans : il faut bien intégrer ce chiffre et les conséquences en termes d'équipements à prévoir et d'infrastructures à réaliser. C'est un scénario d'accueil ambitieux pour le territoire.

Personne ne désirant s'exprimer, il est mis fin au débat sur le PADD

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, PREND ACTE** sur cette base, des débats de ces orientations générales conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

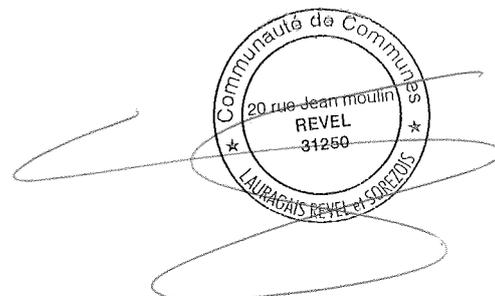
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB121-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

---

#### 122-2019 / DEBAT POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME (annexe)

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

## 122-2019 / DEBAT POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME (annexe )

**Rapporteur : Michel FERRET**

Au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence urbanisme, la tenue d'un débat annuel (sans vote) sur la politique locale de l'urbanisme est une obligation issue de la Loi n°2014-336 du 24 mars 2014, pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), et codifié à l'article L.5211-62 du CGCT.

*« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »*

En vertu de la délibération n° 49-2016 du conseil communautaire, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a pris la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales », avec prise d'effet au 1er janvier 2017.

Par délibération n°68-2017 du 11 avril 2017, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),

A ce titre, la Communauté de Communes doit prévoir un débat pour l'année 2019, axé autour de quatre thématiques :

- Les procédures d'évolutions des documents d'urbanisme existants,
- Le PLUi Lauragais Revel Sorèzois,
- Les mesures de concertation avec les administrés, et d'association des communes
- L'instruction des autorisations d'urbanisme – le service commun d'instruction

### **1. Les procédures d'évolutions des documents d'urbanisme existants :**

Il est rappelé aux conseillers toutes les procédures conduites en 2019 par la communauté de communes, en lien avec les communes concernées :

- La finalisation du PLU de Montégut Lauragais,
- Les procédures de modifications simplifiées N°2 et n°3 du PLU de Revel,
- La procédure de révision allégée du PLU de Sorèze,
- La procédure de modification simplifiée du PLU de Sorèze,
- La Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vaudreuille,
- La poursuite de la procédure d'élaboration de l'AVAP de Revel,

### **2. Le PLUi en cours d'élaboration :**

Il est rappelé les différentes étapes de réflexion qui ont amené à la prescription, le 11 avril 2017, d'un PLUi. Un PLUi n'est pas la simple somme de tous les documents d'urbanisme existants.

#### Co-construction avec les élus :

- 6 commissions d'urbanisme dédiées,
- 15 ateliers territoriaux / commissions territoriales,
- 8 permanences,

### Concertation avec les habitants :

- 4 réunions publiques en phase diagnostic + 1 réunion avec les agriculteurs, et 4 réunions publiques prévues en phase PADD,
- Environ 250 personnes présentes sur toute la phase diagnostic,
- 22 courriers reçus en Communauté de Communes depuis 2017,
- Plus de 31 observations écrites dans les registres de concertation en communes,
- Nombreuses informations des particuliers : en RDV ou par téléphone,
- 51 adresses mails inscrites à l'info lettre du PLUi,
- 40 adresses mails d'agriculteurs souhaitant être tenus informés

### 3. Les mesures de concertation avec les administrés, et d'association des communes :

Il est rappelé les différents outils de concertation utilisés dans le cadre du PLUi

- Réunions publiques avec la population à chaque fin d'étape
- Lettre d'information / newsletter
- Registre de concertation
- Site internet,
- Panneaux d'expo temporaire

### 4. L'instruction des autorisations d'urbanisme – le service commun d'instruction :

Il est rappelé la création du service commun, son évolution, et le personnel qui le compose en 2019. Enfin, une analyse du nombre d'actes instruits depuis 2017 est présentée.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**PREND ACTE** des débats sur les orientations générales de la politique locale de l'urbanisme telle que présentée.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

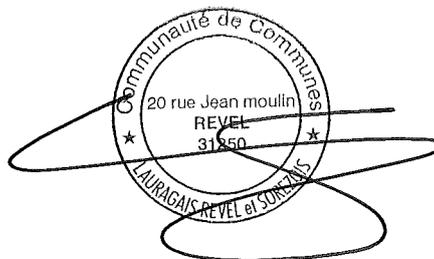
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB122-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 123-2019/ APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la COMMUNE MONTEGUT - LAURAGAIS (ANNEXE )

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1)** : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4)** : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17)** :, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

**123-2019/ APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la COMMUNE  
MONTEGUT - LAURAGAIS (ANNEXE)**

**Rapporteur : Michel FERRET**

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-21 et 22, R.153-8 et suivants, R.153-20 et 21,
  - Vu les délibérations du conseil municipal du 12 octobre 2011 et du 8 novembre 2011, prescrivant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montégut-Lauragais,
  - Vu la délibération n°50-2016 du conseil communautaire en date du 23 juin 2016 portant modification des statuts et prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
  - Vu la délibération du conseil communautaire n°24-2017 du 2 mars 2017, approuvant la prise en charge de la finalisation de la procédure d'élaboration de ce-dit PLU,
  - Vu le débat en conseil communautaire en date du 24 mai 2018, sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
  - Vu le débat en conseil municipal en date du 13 juin 2018 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
  - Vu la délibération du conseil communautaire n°153-2018 du 19 octobre 2018 arrêtant le projet de PLU et en tirant le bilan de la concertation,
  - Vu la consultation pour avis, pendant trois mois, des Personnes Publiques Associées (PPA) et autres personnes consultées, sur le projet de PLU arrêté, ayant abouti à :
- **Un avis favorable sans remarque particulière ou avec de simples observations, pour :**
    - ✓ La chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne,
    - ✓ La chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne,
    - ✓ Le conseil départemental de la Haute Garonne,
  - **Un avis général favorable du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)** en charge du SCOT, le 28 janvier 2019, sous réserve de prévoir une voirie de connexion depuis la partie la plus à l'Est du secteur de l'OAP « Al Rival » vers la voie communale n°1, et sous recommandation de préciser les objectifs de diversification des formes urbaines et des formes d'habitat à produire, notamment à travers les OAP ainsi qu'avec un règlement adapté à des formes urbaines diversifiées,
  - **Un avis général favorable de la DDT 31 en date du 11 février 2019**, sous réserves d'atteindre l'objectif de 20% d'intensification minimale prescrit par le SCOT (14 logements au lieu de 10), de phaser les secteurs de développement avec une phase 1 sur le secteur Le Village et une phase 2 « entrée de village », en précisant les conditions de passage de la phase 1 à 2, et de reporter les différents niveaux d'aléas de la zone inondable en insérant les prescriptions réglementaires aux zones concernées par ce risque ; et assorti de recommandations : la mise en place d'un indicateur de suivi sur la densification, compléter les OAP sur le volet diversification de l'habitat et des formes urbaines, la prise en compte des remarques du SDIS.

- **Vu l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** en date du 14 mars 2019, sur le projet de règlement visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N au motif que les dispositions prévues ne permettent pas d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère agricole, naturel ou forestier de la zone;
- **Vu l'arrêté communautaire en date du 18 février 2019** prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU et en organisant les modalités,
- **Vu le rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur** en date du 5 juin 2019, et les 9 contributions reçues (déclarations orales lors des permanences ou écrites sur le registre, ou transmises par courrier), sur lesquelles la communauté de communes a apporté des réponses après remise du procès-verbal de synthèse, le 27 mai 2019 ;
- **Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur**, qui émet un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Montégut-Lauragais, assorti des 3 réserves suivantes :
  - Phaser le secteur de développement AU - Al Rival – OAP N°1 par un découpage en 2 secteurs (le premier côté Sud-Est) avec un objectif de 20 à 25 logements sur 4 à 5 ans qui permettra à la fois d'optimiser les investissements en infrastructures en ne réalisant que les travaux nécessaires au secteur et de répondre aux attentes des propriétaires tout en assurant à la commune un développement maîtrisé.
  - Au même titre que les éléments du patrimoine à protéger et à mettre en valeur, recenser le bâti agricole traditionnel désaffecté à préserver, en justification de l'Axe 2 Orientation 2 : « Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie », Action 2 -1 « Pérenniser le bâti traditionnel » du PADD.
  - Que le règlement visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N soit rédigé suivant des dispositions permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier et je recommande au maître d'ouvrage de s'assurer de la pertinence des modifications envisagées auprès de la CDPENAF afin de recueillir in fine son avis favorable.

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU ;

Les 3 réserves du commissaire-enquêteur, correspondant pour la plupart aux observations des PPA, ont été intégrées dans le dossier d'approbation du PLU entraînant les adaptations suivantes :

- L'OAP n°1 « Al Rival » a été phasé par un découpage en 2 secteurs (le premier côté Sud-Est) ;
- Le bâti agricole traditionnel à préserver a été recensé dans les dispositions réglementaires, en justification de l'Axe 2 Orientation 2- « Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie Action : 2-1 Pérenniser le bâti traditionnel » du PADD.
- Le règlement visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N a été revu suite aux retours de la CDPENAF.

**Les observations des personnes publiques associées** ont également entraîné les principales adaptations suivantes :

- 2 zones Nzh (correspondant à la protection des zones humides) ont été créées sur le document graphique ;

- la délimitation des zones N et des éléments de continuité écologique et trame verte et bleue à préserver ont été reprises afin de mieux intégrer les espaces à enjeux écologiques identifiés lors de l'état initial de l'environnement du PLU et du futur PLU intercommunal ;

- l'OAP n°1 a été complétée par un phasage et par une voie de connexion à la place du chemin piéton pour relier l'Est du secteur d'OAP « AL RIVAL » à la voie communale n°1, et ce afin de ne pas enclaver le fonctionnement du futur quartier et de favoriser les interconnexions entre quartiers et le centre bourg ;

- le règlement écrit pour les zones « A » et « N » a été adapté suite aux remarques de la CDPENAF ;

- Concernant l'indicateur de suivi sur la densification ; si le rapport de présentation prévoit un suivi de la consommation dans le cadre du PLU (page 129), le PLU intercommunal en cours d'élaboration sera néanmoins davantage en mesure de prévoir un suivi de la densification, à travers la mise en place d'outils plus adaptés au territoire intercommunal.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

Après avoir pris connaissance des documents présentés

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le PLU de la Commune de Montégut Lauragais

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie et à la Communauté de Communes durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

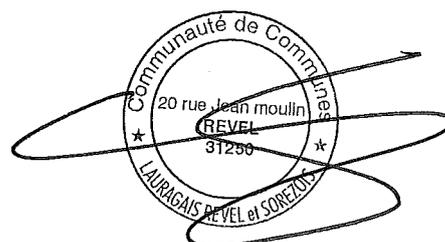
**DIT** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public : au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, sis 20 rue Jean Moulin 31250 Revel et à la Mairie de Montégut-Lauragais, Le Village 31540 Montégut-Lauragais, ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

**DIT** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet de la Haute-Garonne et l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en Mairie et à la Communauté de Communes durant un mois, insertion dans un journal).

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 124-2019 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

**Le Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

**Rapporteur : Albert MAMY**

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

**DP 2019-83 : Informatique** – Signature de l'offre proposée par ECHO SYSTEMES pour un montant mensuel de 22,90€ HT correspondant à la prise en charge du poste administration générale (maintenance, antivirus, messagerie et anti spam).

**DP 2019-84 : Multi accueil Sorèze** – Signature de l'offre proposée par COUGNAUD Services pour un montant de 361,55 € HT (soit un coût mensuel de location: 90,00 € HT) correspondant à la prolongation du contrat initial pour la location du local modulaire pour la période du 15/09/2019 au 15/01/2020.

**DP 2019-85 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Prescription** – Signature de l'offre proposée par Occitane de Publicité (02 PUB) pour un montant global de 981,18 € HT correspondant à la publication dans La Dépêche du Midi, éditions Haute-Garonne, Tarn et Aude.

**DP 2019-86 : Formation professionnelle PSC1-Service Petite Enfance** - Signature de l'offre proposée par SAS MAISON BANQUET pour un montant total de 464.20€ TTC correspondant à la prise en charge des repas.

**DP 2019-87 : Dématérialisation des actes budgétaires** – Signature de l'offre proposée par la Société BERGER LEVRAULT pour un montant de Contrat échanges sécurités : 50 € HT tarif annuel, Certificat électronique : 450 € HT pour 3 ans, Contrat de mise en service : 420 € HT une seule fois correspondant à la dématérialisation des actes budgétaires pour le transfert aux services de l'Etat.

**DP 2019-88 : Pavillon multi-accueil Sorèze** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise ARVERT pour un montant de 1 980,00 € HT comprenant les travaux d'élagage, l'évacuation et le nettoyage d'un massif.

**DP 2019-89 : Traitement et gestion des archives** – Signature de l'offre proposée par la société ARCHIBALD, pour un montant de 3 188,50€ TTC correspondant au traitement et à l'élimination des archives et mise à disposition d'un archiviste pour le flux annuel pour un montant de 620,00€ TTC.

**DP 2019-90 : Site aérodrome Montagne Noire** - Signature de l'offre présentée par l'Entreprise Michel CLERC pour un montant de 16 775,00 € HT correspondant à la réhabilitation de l'assainissement non collectif du pavillon.

**DP 2019-91 : Zone économique transférée de la Pomme** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 14 856,61€ HT correspondant au remplacement de la signalisation de police et la réfection de la signalisation horizontale.

**DP 2019-92 : Aérodrome de la montagne noire** – Signature du contrat de fourniture d'électricité avec EDF d'une durée de 24 mois soit du 01/01/2020 au 31/12/2021. La puissance souscrite est de 28 KVA.

**DP 2019-93 : Aménagement aires de stationnement Saint Ferréol** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise SARL Laurent Gros- Galinier Martial- 2G Coordination pour un montant total de 3 375 € HT correspond au marché relatif à mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)- de catégorie 3, dans le cadre des travaux d'aménagement d'aires de stationnement, Saint-Ferréol.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**PREND ACTE** des décisions du président

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

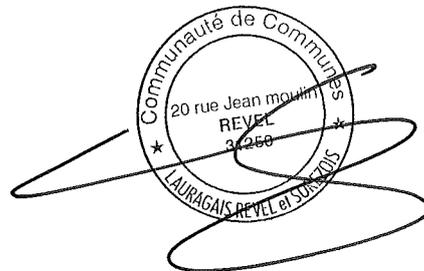
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB124-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 125-2019/ BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

## 125-2019/ BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération 23-2019 du 11 avril 2019 vote du budget principal 2019,
- Vu la délibération 79-2019 du 10 juillet 2019 décision modificative budgétaire n°1 sur budget principal 2019,
- Vu la délibération 93 -2019 du 19 septembre 2019 décision modificative budgétaire n°2 sur budget principal 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
6188 Autres frais divers	- 25 500	
60628 Autres fournitures non stockées	1 000	
60632 Fournitures de petits équipements	1 000	
6064 Fournitures administratives	1 000	
61524 Bois et forêts	2 000	
6156 Maintenance	2 500	
6237 Publications	6 000	
6261 Affranchissements	2 000	
012 Charges de personnels et frais assimilés	10 000	
023 Virement à la section d'investissement	- 3 300	
775 Produits de cession d'immobilisations		- 3 300
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 300</b>	<b>- 3 300</b>
<b>SECTION D INVESTISSEMENT</b>		
10222 FCTVA		10 000
16878 Emprunt autres organismes et particuliers	9 000	
2031 Frais d'études	1 000	
024 Produits des cessions d'immobilisations		3 300
021 Virement de la section de fonctionnement		- 3 300
2031 Frais d'études	25 000	
2312 Agencement et aménagement de terrains	- 25 000	
<b>total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la décision Modificative n°3 sur le budget principal telle que présentée et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB125-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 126-2019/ INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC - ANNEE 2019

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

## 126-2019/ INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC - ANNEE 2019

**Rapporteur : André REY**

L'arrêté du 16 septembre 1983 définit les conditions d'octroi de l'indemnité de confection des documents budgétaires aux comptables publics et détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes.

L'indemnité de conseil, au taux maximum, prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires, s'élèvent au montant maximum (100%) à 1 243.53 € dont 1 197.80 € au titre du conseil et 45,73 € confection documents budgétaires (soumis aux cotisations sociales : 1% de solidarité + CSG + RDS ).

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**VOTE** un taux de 100 % (cent pour cent) au comptable public au titre des indemnités de conseil et de confection des budgets sur l'exercice 2019

**AUTORISE** le Président signer tout document et état liquidatif afférant a cette décision

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

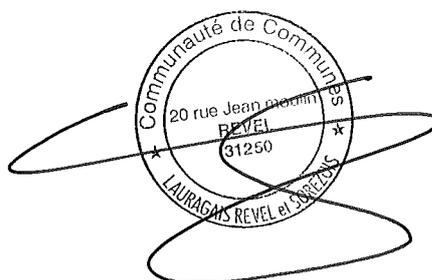
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB126-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 127-2019 / FISCALITE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°7 et ACTUALISATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 (annexe )

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (35)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1)** : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4)** : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17)** : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALES, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

**127-2019 / FISCALITE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°7 et ACTUALISATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 (annexe )**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république et notamment article 35
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C et notamment le V-1°bis portant fixation libre des attributions de compensation,
- Vu la délibération 83-2016 du 2 décembre 2016 : Fiscalité Unique,
- Vu la délibération 90 -2016 du 2 décembre 2016 concernant la CLECT,
- Vu les délibérations des communes concernant la désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 05-2017 du 26 janvier 2017 désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 04-2017 du 26 janvier 2017 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 1<sup>ère</sup> réunion de la CLECT du 20 février 2017,
- Vu la 2<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 17 mars 2017,
- Vu la 3<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 30 mars 2017,
- Vu la délibération 48-2017 du 11 avril 2017 du conseil communautaire,
- Vu la 4<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 1<sup>er</sup> juin 2017,
- Vu la délibération 81-2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°4 : versement semestriel des attributions de compensation,
- Vu la 5<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 8 septembre 2017,
- Vu la délibération 114-2017 du 13 septembre 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°5,
- Vu la délibération 80-2018 du 24 mai 2018 portant montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la délibération 4-2019 du 14 février 2019 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 6<sup>ème</sup> réunion de la CLECT en date du 8 mars 2019,
- Vu la délibération 18-2019 du 11 avril 2019 portant validation du rapport de la CLECT 6 et actualisation du montant des Attributions de compensation 2019
- Vu la 7<sup>ème</sup> réunion de la CLECT le 24 octobre 2019

\*\*\*\*\*

Le rapport de la CLECT 7 est présenté à l'Assemblée, il porte sur les éléments suivants :

Actualisation des attributions de compensation : propositions concernant les actualisations des charges transférées : Urbanisme : révision évaluation des PLU et autres documents d'urbanisme / Aire accueil gens du voyage/Actualisation de l'extinction de dette/ Proposition sur la méthode de révision de la compétence voirie

Ainsi que les attributions de compensations prévisionnelles au titre de 2019 comme suit :

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 (suite CLECT 7)

MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019  
SUITE CLECT 7 DU 24/10/2019

25/10/2019

Communes	AC FISCALE suite CLECT6 du 8/3/2019	VOIRIE INVEST ttc Y/C MOE ( après déduction subv et TVA)	VOIRIE fonct	VOIRIE ANNUITE	AMGT ZONES ECO	clect 7 PLU AVAP  AC 2019	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	TOTAL CHARGES TRANSFEREES S evaluation 2019	AC 2019 reversé aux communes	AC 2019 à verser par la commune à la communauté de communes
ARFONS	100 693	6 615	412					7 027	93 666	
BELESTA EN LAUR	32 504	1 156	75					1 231	31 273	
BELLESERRE	2 753	17 080	685					17 765		15 013
BLAN	45 899	42 294	1 660		5 214	- 381,00		48 787		2 888
CAHUZAC	38 073	22 242	867					23 109	14 964	
DURFORT	131 341	3 607	158					3 765	127 576	
GARREVAQUES	18 388	18 171	864					19 035		647
JUZES	2 092	1 613	124					1 737	355	
LE FALGA	1 414	2 826	267					3 093		1 679
LE VAUX	6 134	4 604	435					5 039	1 095	
LEMPAUT	31 993	24 097	950			70,00		25 117	6 876	
LES BRUNELS	10 532	11 797	518					12 315		1 783
LES CAMMAZES	8 803	3 680	228					3 908	4 895	
MAURENS	3 983	4 066	385					4 451		469
MONTÉGUT LAUR	11 793	6 299	561					6 860	4 933	
MONTGEY	4 642	15 721	751					16 472		11 830
MOURVILLES HAU	2 551	3 470	243					3 713		1 163
NOGARET	1 631	1 927	183					2 110		479
PALLEVILLE	7 433	15 025	646					15 671		8 238
POUDIS	4 114	5 339	241					5 580		1 466
PUECHOURS	1 804	8 013	365					8 378		6 573
REVEL	3 354 356	264 685	13 067	683 277	45 686	30 767,00	29 014	1 066 496	2 287 860	
ROUMENS	19 963	4 539	394					4 933	15 030	
SAINT AMANCET	16 206	5 905	325					6 230	9 976	
SAINT FELIX LAUR	145 762	34 495	2 355	17 629	8 292			62 771	82 991	
SAINT JULIA	12 330	5 915	521					6 436	5 894	
SOREZE	280 326	104 079	3 355		7 411	11 000,00		125 845	154 481	
VAUDREUILLE	21 460	11 116	765					11 881	9 579	
	4 318 972	650 376	31 400	700 906	66 603	41 456,00	29 014	1 519 755	2 851 444	52 228

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT N° 7 du 24 octobre 2019 tel que présenté,

**ARRETE** le montant actualisé des attributions de compensation 2019,

**AUTORISE** le président à signer tout document afférant à cette affaire,

**PRECISE** que ces montants sont prévus au budget 2019.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

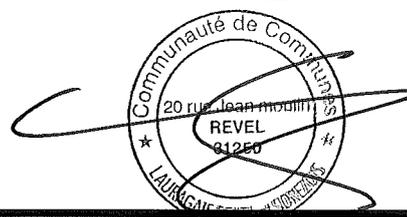
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB127-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 128-2019 /FISCALITE : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

**Rapporteur : André REY**

- Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république et notamment article 35
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C et notamment le V-1°bis portant fixation libre des attributions de compensation,
- Vu la délibération 83-2016 du 2 décembre 2016 : Fiscalité Unique,
- Vu la délibération 90 -2016 du 2 décembre 2016 concernant la CLECT,
- Vu les délibérations des communes concernant la désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 05-2017 du 26 janvier 2017 désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 04-2017 du 26 janvier 2017 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 1<sup>ère</sup> réunion de la CLECT du 20 février 2017,
- Vu la 2<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 17 mars 2017,
- Vu la 3<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 30 mars 2017,
- Vu la délibération 48-2017 du 11 avril 2017 du conseil communautaire,
- Vu la 4<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 1<sup>er</sup> juin 2017,
- Vu la délibération 81-2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°4 : versement semestriel des attributions de compensation,
- Vu la 5<sup>ème</sup> réunion de la CLECT du 8 septembre 2017,
- Vu la délibération 114-2017 du 13 septembre 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°5,
- Vu la délibération 80-2018 du 24 mai 2018 portant montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la délibération 4-2019 du 14 février 2019 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 6<sup>ème</sup> réunion de la CLECT en date du 8 mars 2019,
- Vu la délibération 18-2019 du 11 avril 2019 portant validation du rapport de la CLECT 6 et actualisation du montant des Attributions de compensation 2019
- Vu la 7<sup>ème</sup> réunion de la CLECT le 24 octobre 2019

\*\*\*\*\*

Suite à la réunion le 24 octobre 2019 de la CLECT 7 et le rapport présenté à l'assemblée, les attributions prévisionnelles 2020 sont proposées comme suit :

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020 ( suite CLECT 7)**

**AC PREVISIONNELLES 2020**

25/10/2019

	Communes	AC FISCALE suite CLECT 6 du 8/3/2019	TOTAL CHARGES TRANSFEREES evaluation 2019	AC 2020 reversé aux communes	AC 2020 à verser par la commune à la communauté de communes
1	ARFONS	100 693	7 027	93 666	
2	BÉLESTA EN LAURAGA	32 504	1 231	31 273	
3	BELLESERRE	2 753	17 765		15 013
4	BLAN	45 899	49 168		3 269
5	CAHUZAC	38 073	23 109	14 964	
6	DURFORT	131 341	3 765	127 576	
7	GARREVAQUES	18 388	19 035		647
8	JUZES	2 092	1 737	355	
9	LE FALGA	1 414	3 093		1 679
10	LE VAUX	6 134	5 039	1 095	
11	LEMPAUT	31 993	25 047	6 946	
12	LES BRUNELS	10 532	12 315		1 783
13	LES CAMMAZES	8 803	3 908	4 895	
14	MAURENS	3 983	4 451		469
15	MONTÉGUT LAURAGAI	11 793	6 860	4 933	
16	MONTGEY	4 642	16 472		11 830
17	MOURVILLES HAUTES	2 551	3 713		1 163
18	NOGARET	1 631	2 110		479
19	PALLEVILLE	7 433	15 671		8 238
20	POUDIS	4 114	5 580		1 466
21	PUECHOURS	1 804	8 378		6 573
22	REVEL	3 354 356	1 026 675	2 327 681	
23	ROUMENS	19 963	4 933	15 030	
24	SAINT AMANCET	16 206	6 230	9 976	
25	SAINT FÉLIX LAURAGAI	145 762	58 362	87 400	
26	SAINT JULIA	12 330	6 436	5 894	
27	SORÈZE	280 326	114 845	165 481	
28	VAUDREUILLE	21 460	11 881	9 579	
	ARRONDIS	- 1	-		
		<b>4 318 972</b>	<b>1 464 836</b>	<b>2 906 744</b>	<b>52 609</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2020

**AUTORISE** le président à signer tout document afférant à cette affaire

**PRECISE** que ces montants seront prévus au budget 2020

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

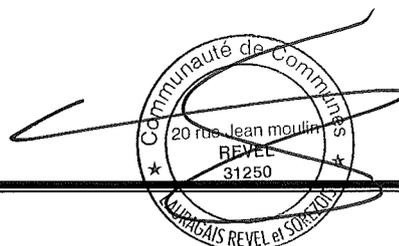
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB128-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 129-2019/ ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ, CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (35)** : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1)** : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4)** : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17)** : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

## 129-2019/ ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ, CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Rapporteur Véronique OURLIAC

- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Vu la délibération n°62-2019 du 3 juin 2019 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur l'année 2019.

Considérant la nécessité de disposer de postes non-titulaires afin d'optimiser la gestion du personnel et de palier d'éventuels besoins de renforcement des services.

Considérant la nécessité de procéder au renforcement du pôle développement économique et touristique par le recrutement d'un chargé de mission.

Considérant la possibilité offerte par le statut, et notamment les articles 3 et 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, de procéder à des recrutements d'agents non-titulaires.

Considérant qu'il est donc proposé de créer les postes suivants à compter du 1er décembre 2019 :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non-complet (17h30)
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet (35h)
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet (35h)
- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet (35h)

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** la création des postes non-titulaires comme exposés ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la création de ce poste. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

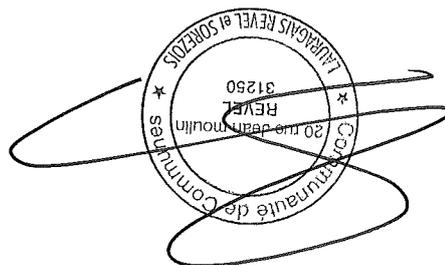
Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB129-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 130-2019/ CENTRE AQUATIQUE : ETUDES DE FAISABILITE

**Le Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (35) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) :** Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

**PROCURATIONS (4) :** Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSÉS (17) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers :            En exercice :    57                    Présents :    36                    Votants :    40

## 130-2019/ CENTRE AQUATIQUE : ETUDES DE FAISABILITE

**Rapporteur : André REY**

Depuis plusieurs années, la question d'un projet de centre aquatique est posée.

Afin d'en étudier l'opportunité et la faisabilité, il est proposé de retenir un prestataire en charge de réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité qui pourrait notamment intégrer les missions suivantes:

- Etude d'opportunité : évolution du secteur des piscines et équipements de loisirs en France ainsi que les perspectives d'évolution dans les années à venir,
- Diagnostic du territoire : étude du contexte territorial sur 2 périmètres : celui de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois ainsi que celui plus vaste intégrant également le territoire de la communauté de communes Sor et Agout. Population, accessibilité, flux touristiques, projets de développement locaux, infrastructures...
- Identification des besoins : des collectivités, du grand public, des scolaires, des sportifs, des touristes....
- Approche concurrentielle du secteur : localisation des équipements existants et de l'offre proposée afin d'affiner l'aire d'influence potentielle d'un futur équipement,
- Déclinaisons de scénarii sur les 2 périmètres, chaque scénario pourrait préciser les caractéristiques de l'offre à proposer (surfaces, attractions à proposer, équipements ...), quantifier le nombre d'entrées, définir des axes programmatiques et les grandes lignes d'exploitation et du planning,
- Evaluation des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation.

Un tableau de synthèse multicritères mettant en perspective les scénarii ainsi que les différentes options devrait permettre de nous accompagner dans le choix de réalisation ou non de cet équipement. En effet il semble nécessaire de bien mesurer les atouts et handicaps de chaque scénario et les conséquences en termes de faisabilité générale tant pour les usagers qu'en termes financiers.

Le coût de cette étude est estimé à environ 17 000 € HT.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'engagement de cette étude de faisabilité et d'opportunité

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ce projet

**DIT** que les crédits sont prévus au budget principal 2019

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB130-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019

